

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Louis, le lundi, 5 mai 2025 à 20 h, en la salle du conseil municipal, située au 750, rue Saint-Joseph.

Sont présents à cette séance :

Messieurs les conseillers :

Jean Sioui,	Conseiller poste #1
Jean-Claude Drolet,	Conseiller poste #2
Patrice Forcier,	Conseiller poste #3
Robert Charron,	Conseiller poste #4
Jean-Pierre Arpin,	Conseiller poste #5
Jacques Mathieu,	Conseiller poste #6

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Yvon Daigle.

Est également présente madame Joscelyne Charbonneau, directrice générale et greffière-trésorière.

1 Ouverture de la séance

Le président d'assemblée constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-05-60

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 mai 2025 et qu'il s'en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrice Forcier
Appuyé par Jacques Mathieu
ET RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance telle que soumise.

Adoptée à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

1.0 Ouverture de la séance

1.1 Constatation du quorum et déclaration d'ouverture de la séance;

2.0 Administration générale

2.1 Adoption de l'ordre du jour;

2.2 Adoption du procès-verbal séance ordinaire du 7 avril 2025;

2.3 Dépôt de la liste des déboursés du mois et adoption des comptes à payer;

2.4 Dépôt du rapport financier 2024;

- 2.5 Remerciements à Mme Rita Labossière : 150^e anniversaire de la Municipalité – Conférence sur l’histoire de Saint-Louis;
- 2.6 Vente d’une parcelle du lot numéro 3 219 849 appartenant à la Municipalité de Saint-Louis abrogation de la résolution numéro 2025-03-38;
- 2.7 Fermeture du bureau municipal : Fête nationale et Fête du Canada;
- 2.8 Remerciements à Mme Andrée Laforest, La ministre des Affaires municipales pour l’aide financières additionnelle au programme TECQ 2024-2028;

- 3.0 Sécurité publique**
- 3.1 Ajout de la Municipalité de Saint-Jude à l’Entente intermunicipale en matière de prévention incendie de la MRC des Maskoutains- 2020;

- 4.0 Transport**
- 4.1 Travaux de nivelage de la piste cyclable;
- 4.2 Transport de poussière de pierre (Pierre CG 20c – criblure) sur la piste cyclable côté Saint-Aimé;
- 4.3 ~~Installation d’une barrière aux abords de la piste cyclable côté Saint-Aimé; Point retiré~~
- 4.4 Autorisation de paiement : réparation du tracteur Puma;
- 4.5 Mise à jour du Plan d’intervention;

- 5.0 Hygiène du milieu**
- 5.1 Élaboration du Plan de gestion des actifs – Entente relative à la Fourniture de services par le personnel technique de la FQM;
- 5.2 Élaboration du plan d’action des actifs en eau - Engagement auprès du MAMH;
- 5.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 565-25 sur l’utilisation eau potable;

- 6.0 Santé et bien-être**
Aucun point

- 7.0 Aménagement, Urbanisme et Développement**
- 7.1 Dépôt de la liste des permis émis – avril 2025 ;
- 7.2 Avis de motion et dépôt du projet : Règlement numéro 563-24 relatif à la gestion contractuelle;

- 8.0 Loisirs et Culture**
- 8.1 Autorisation de paiement d’une compensation monétaire – inscription au camp de jour – autre municipalité;

- 9.0 Correspondances**

- 10.0 Affaires diverses**

- 11.0 Période de questions** (Orales et écrites des citoyens)

- 12.0 Clôture de la séance**

Adoptée à l’unanimité

2.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2025

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-05-61

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2025 et qu'il s'en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Claude Drolet
Appuyé par Jean Sioui
ET RÉSOLU

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 avril 2025.

Adoptée à l'unanimité

2.3 DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS DU MOIS ET ADOPTION DES COMPTES À PAYER

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-05-61

La directrice générale et greffière-trésorière madame Joscelyne Charbonneau dépose la liste des déboursés ainsi que la liste des comptes à payer du mois d'avril 2025.

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance de la liste des comptes à payer et qu'il y a lieu d'autoriser le paiement des salaires ainsi que le paiement des fournisseurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé Jacques Mathieu
Appuyé par Patrice Forcier
ET RÉSOLU

D'accepter les dépenses de salaires ci-dessous indiqués et d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à payer les fournisseurs ci-dessous mentionnés :

Fournisseurs:	57 080,05 \$
Salaires:	16 383,84 \$
Total:	73 463,89 \$

Adoptée à l'unanimité

2.4 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2024

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT AU 31 DÉCEMBRE 2024

La directrice générale dépose le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2024.

2.5 REMERCIEMENTS À MME RITA LABOSSIÈRE : 150^E ANNIVERSAIRE DE LA MUNICIPALITÉ – CONFÉRENCE SUR L'HISTOIRE DE SAINT-LOUIS

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-05-61

Considérant les festivités du 150^e anniversaire de la Municipalité de Saint-Louis;

Considérant l'importance de l'histoire de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Mathieu
Appuyé par Jean-Pierre Arpin
ET RÉSOLU

Que le Conseil remercie Mme Rita Labossière pour son implication et pour son travail accompli lors de la conférence qu'elle a présenté sur l'histoire de la Municipalité de Saint-Louis qui s'est tenue le dimanche 13 avril 2025 à la Salle du Conseil de Saint-Louis.

Adoptée à l'unanimité

2.6 VENTE D'UNE PARCELLE DU LOT NUMÉRO 3 219 849 APPARTENANT À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-03-38

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-05-62

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025-03-38;

CONSIDÉRANT la demande de modification demandée par le citoyen intéressé à l'acquisition d'une parcelle du lot numéro 3 219 849 appartenant à la Municipalité de Saint-Louis;

CONSIDÉRANT que le lot 3 219 849 est un ancien chemin inutilisé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Claude Drolet
Appuyé par Robert Charron
ET RÉSOLU

Que la municipalité de Saint-Louis fasse une vente au citoyen intéressé, M. Serge Blais, d'une parcelle du lot 3 219 849 de 332 mètres carrés au montant de 1,00 \$.

Que les frais de création de lot et de cadastre soient défrayés par l'acquéreur, M. Serge Blais;

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité l'offre de vente et l'acte de vente notarié.

Que la présente résolution abroge la résolution numéro 2025-03-38;

Adoptée à l'unanimité

2.7 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL : FÊTE NATIONALE ET FÊTE DU CANADA

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-05-63

Considérant les jours fériés du 24 juin 2025 et 1^{er} juillet 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Mathieu
Appuyé par Jean Sioui
ET RÉSOLU

Que le bureau municipal soit fermé le 24 juin 2025 pour le congé férié de la Fête nationale et le 30 juin 2025 pour le congé férié de la Fête du Canada.

Adoptée à l'unanimité

2.8 REMERCIEMENTS À MME ANDRÉE LAFOREST, LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES POUR L'AIDE FINANCIÈRES ADDITIONNELLE AU PROGRAMME TECQ 2024-2028

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-05-64

Considérant la réception d'une lettre datée du 15 avril 2025 relative à la bonification du gouvernement du Québec du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028;

Considérant que la Municipalité de Saint-Louis dispose d'une aide additionnelle de 75 000 \$ au programme TECQ 2024-2028 pour financer des travaux sur ses infrastructures à vocation municipale, culturelle, communautaire, sportive, de loisir et touristiques, incluant des travaux sur des infrastructures à vocation municipale qui n'étaient auparavant pas couvertes par le programme, soit les hôtels de ville, les garages municipaux, les entrepôts municipaux et les abris à abrasifs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Claude Drolet
Appuyé par Jean-Pierre Arpin
ET RÉSOLU

Que le Conseil municipal de Saint-Louis remercie la ministre des Affaires municipales, Mme Andrée Laforest pour l'aide financière additionnelle au programme TECQ 2024-2028.

Adoptée à l'unanimité

3. Sécurité publique

3.1 AJOUT DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE À L'ENTENTE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION INCENDIE DE LA MRC DES MASKOUTAINS- 2020

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-05-64

Considérant l'Entente intermunicipale en matière de prévention incendie de la MRC des Maskoutains - 2020 ;

Considérant que par la résolution numéro 2025-04-077 de la séance du conseil de la municipalité de Saint-Jude exprime sa volonté d'adhérer à l'Entente intermunicipale en matière de prévention incendie de la MRC des Maskoutains;

Considérant le paragraphe 12.1 a) de l'Entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Mathieu

Appuyé par Jean Sioui

ET RÉSOLU

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Louis autorise l'ajout de la Municipalité de Saint-Jude à l'Entente intermunicipale en matière de prévention incendie de la MRC des Maskoutains – 2020.

Adoptée à l'unanimité

4. Transport

4.1 TRAVAUX DE NIVELAGE DE LA PISTE CYCLABLE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-05-65

Considérant les soumissions reçues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Pierre Arpin

Appuyé par Patrice Forcier

ET RÉSOLU

Que le conseil octroi le contrat à l'entreprise Caroline Cordeau au montant 1 500 \$ taxes applicables en sus pour 2 x nivelages de la piste cyclable (1 x nivelage avant le transport de la poussière de roche (pierre CG 20c et 1 x nivelage après le transport de la poussière de roches) côté vers la Municipalité de Saint-Aimé;

Adoptée à l'unanimité

4.2 ACHAT DE POUSSIÈRE DE PIERRE (CG 20c – CRIBLURE) ET TRANSPORT POUR LA PISTE CYCLABLE CÔTÉ SAINT-AIMÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-05-66

Considérant les soumissions reçues :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Claude Drolet

Appuyé par Robert Charron

ET RÉSOLU

Que le conseil octroi le contrat à l'entreprise Transport Bérard (9210 6178 Québec Inc.) l'achat d'environ 900 tonnes de poussière de roche (pierre CG 20c) et transport pour la piste cyclable côté de Saint-Aimé au montant de 21 390 \$ taxes applicables en sus.

Adoptée à l'unanimité

4.3 ~~INSTALLATION D'UNE BARRIÈRE AUX ABORDS DE LA PISTE CYCLABLE CÔTÉ SAINT-AIMÉ~~

Point retiré

4.4 AUTORISATION DE PAIEMENT : RÉPARATION DU TRACTEUR PUMA

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-05-68

Considérant les réparations à être effectués sur le tracteur Puma;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrice Forcier
Appuyé par Jacques Mathieu
ET RÉSOLU

Que le conseil autorise le paiement de la facture WO88742 de l'entreprise Phaneuf située au 292, Principale, Upton (Québec) au montant 7 189,01 \$ taxes applicables en sus;

Que le paiement se fasse à même le surplus accumulé non affecté au poste budgétaire 59-11010-000.

Adoptée à l'unanimité

4.5 MISE À JOUR DU PLAN D'INTERVENTION : OCTROI DE CONTRAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS : LES SERVICES EXP INC.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-05-69

Considérant la demande de la municipalité de Saint-Louis pour obtenir une offre de services pour la mise à jour du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées;

Considérant que le Plan d'intervention date de 2016;

Considérant que la mise à jour de ce plan d'intervention est nécessaire et requise dans le cadre de la subvention de la TECQ 2024-2028;

Considérant que ce nouveau plan d'intervention a pour objectif de servir la Municipalité de point de départ dans la programmation de ses travaux de renouvellement d'infrastructures;

Considérant le désir du conseil à soumettre la programmation de le TECQ dans les plus brefs délais;

Considérant l'offre de services professionnels numéro 909-OFFRSERC-QC des Services EXP Inc.;

Considérant que ces travaux sont éligibles au seuil minimal d'immobilisation de la TECQ 2024-2028;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Pierre Arpin
Appuyé par Jean Sioui
ET RÉSOLU

Que le Conseil municipal octroi le contrat de services professionnels à Les Services EXP Inc. pour la mise à jour du Plan d'intervention au montant de 10 650 \$ taxes applicables en sus.

Adoptée à l'unanimité

5 HYGIÈNE DU MILIEU

5.1 ÉLABORATION DU PLAN DE GESTION DES ACTIFS – FOURNITURE DE SERVICES PAR LE PERSONNEL TECHNIQUE DE LA FQM

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-05-70

ATTENDU QUE la FQM a mis en place un service de l'Ingénierie, des infrastructures et de l'adaptation aux changements climatiques pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Louis désire effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM;

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure une entente avec la FQM à cet effet, dont les modalités sont applicables pour l'ensemble des municipalités désirant utiliser de tels services de la FQM;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Claude Drolet
Appuyé par Robert Charron
ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil municipal autorise que la Municipalité utilise les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin d'effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, qu'à cette fin, que la Municipalité de Saint-Louis conclue une entente avec la FQM;

D'accepter l'offre de services présenté par la FQM pour l'élaboration du Plan de gestion des actifs;

QUE monsieur Yvon Daigle, Maire et madame Joscelyne Charbonneau directrice générale et greffière-trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis l'entente visant la fourniture de services techniques par la FQM applicable pour l'ensemble des municipalités;

QUE madame Joscelyne Charbonneau, directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à effectuer toute formalité découlant de cette entente.

Adoptée à l'unanimité

5.2 ÉLABORATION DU PLAN DE GESTION DES ACTIFS EN EAU – ENGAGEMENT AUPRÈS DU MAMH

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-05-71

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Louis reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme ;

CONSIDÉRANT QUE la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état d'offrir des services durables et de qualité aux citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la régie et à offrir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de Saint-Louis a pris connaissance du guide relatif au PGA du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA ;

CONSIDÉRANT QUE le PGA permet d'optimiser l'utilisation des ressources humaine et financières en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière proactive ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Claude Drolet
Appuyé par Robert Charron
ET RÉSOLU

- Que la Municipalité de Saint-Louis s'engage à élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux ;
- Que la Municipalité de Saint-Louis s'engage à transmettre, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation au plus tard le 31 décembre 2026 le sommaire PGA-Eau et les informations requises par ce dernier.

Adoptée à l'unanimité

**5.3 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT:
RÈGLEMENT NUMÉRO 565-25 SUR L'UTILISATION EAU POTABLE**

M. ROBERT CHARRON CONSEILLER, PAR LA PRÉSENTE :

Donne avis de motion, présente et dépose le projet de règlement numéro 565-25 sur l'utilisation d'eau potable;

Le règlement 565-25 sera adopté à une séance subséquente;

Un projet de règlement étant déposé, une dispense de lecture est demandée;

6 SANTÉ BIEN-ÊTRE
Aucun point

7 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS ÉMIS – AVRIL 2025

**7.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT:
RÈGLEMENT NUMÉRO 563-24 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

M. JEAN SIOUI CONSEILLER, PAR LA PRÉSENTE :

Donne avis de motion, présente et dépose le projet de règlement numéro 563-24 sur la gestion contractuelle;

Le règlement 563-24 sera adopté à une séance subséquente;

Un projet de règlement étant déposé, une dispense de lecture est demandée;

8 Loisirs et Culture

8.1 AUTORISATION DE PAIEMENT D'UNE COMPENSATION MONÉTAIRE – INSCRIPTION AU CAMP DE JOUR – AUTRE MUNICIPALITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-05-72

Considérant la résolution numéro 2025-04-56 relative à l'annulation du camp de jour 2025;

Considérant les preuves de paiements reçus pour une nouvelle inscription dans un camp de jour d'une municipalité avoisinante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Claude Drolet

Appuyé par Jacques Mathieu

ET RÉSOLU

Que le Conseil municipal autorise le paiement d'une compensation monétaire au montant de 300 \$ taxes non applicables pour l'inscription d'un (1) enfant à un camp de jour dans une autre municipalité aux personnes suivantes :

1. Inscription au camp de jour Saint-Jude :
compensation de 300 \$ à Virginie Daigle;
2. Inscription au camp de jour Saint-Jude :
compensation de 300 \$ à Marianne Simard-Jacob;
3. Inscription au camp de jour Saint-Jude :
compensation de 300 \$ à Michel St-Martin;
4. Inscription au camp de jour Saint-Jude :
compensation de 900 \$ à Caroline Bilodeau;

Adoptée à l'unanimité

9.0 Correspondances

9.1 Par courriel, le 15 avril 2025 – Le ministère des Affaires municipales : Lettre de Mme Andrée Laforest, La ministre des Affaires municipales – bonification de la TECQ 2024-2028

9.2 Par courriel, le 16 avril 2025 – Direction régionale de la sécurité civile et de la Sécurité incendie – Montérégie et de l'Estrie – Prévention d'incendie

9.3 Par courriel, le 22 avril 2025 – OPHQ : matériel promotionnel de la 29^e édition de la Semaine québécoise des personnes handicapées

9.4 Par courriel, le 29 avril 2025 – Sclérose en plaques St-Hyacinthe Acton – Mois de la sensibilisation à la sclérose en plaques

9.5 Par courriel, le 1^{er} mai 2025 – Table de concertation régionale de la Montérégie : nomination des représentants municipaux de la Montérégie au sein du conseil d'administration

9.6 Par courriel, le 5 mai 2025 – Lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : Adoption du règlement numéro 24-665 de la MRC des Maskoutains en vue de modifier le

schéma d'aménagement et de développement révisé du périmètre d'urbanisation de la Municipalité de Saint-Liboire

9.7 Par courriel, le 5 mai 2025 – Avis de dépôt par Finances Québec : Remboursement de taxes municipales MAPAQ

10.0 Affaires diverses

10.1 PROGRAMME DE TRANSFERT POUR LES INFRASTRUCTURES D'EAU ET COLLECTIVES DU QUÉBEC (TECQ) 2024-2028

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-05-72

ATTENDU QUE :

- La Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;
- La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Claude Drolet

Appuyé par Robert Charron

ET RÉSOLU QUE

- La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;
- La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement;
- La Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

11.0 Période de questions

12.0 Clôture de la séance

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-05-73

Attendu que les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Mathieu

Appuyé par Patrice Forcier

ET RÉSOLU

Et résolu que la séance soit levée à 20 h 40 .

Adoptée à l'unanimité

Yvon Daigle
Maire

Joscelyne Charbonneau
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Yvon Daigle, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Yvon Daigle, Maire